



Entente Chaumontaise Athletic Cheminots

SAISON 2014/2015

FICHE DEPLACEMENTS

Les licenciés ou leurs parents sont amenés à assurer des déplacements avec leur véhicule personnel sur les lieux de compétitions sportives, stages ou autres.

Le club propose 2 formules pour l'indemnisation de ces déplacements :

- soit une indemnité kilométrique de 0.10€ du kilomètre
- soit la possibilité d'abandonner ces frais de déplacement au club au tarif fiscal de 0.304€ du kilomètre et de bénéficier ainsi d'une réduction sur vos impôts correspondant à 66% de cet abandon de frais. Vous recevrez pour ce faire un reçu à joindre à votre déclaration d'impôts 2014 et/ou 2015.

Par exemple un déplacement à Troyes peut

- être remboursé 20€ (200km x 0.10€)
- ou donner lieu à un reçu d'abandon de frais pour la somme de 60,80€ (200km x 0.304€) ce qui correspond à une réduction d'impôts de 40€

Pour simplifier la gestion de ces frais de déplacements, merci de bien vouloir compléter le papillon ci-dessous en indiquant votre choix pour la saison 2014/2015.

Je reste à votre disposition pour tout changement en cours d'année et question sur le sujet !

La trésorière

Je soussigné(e)
licencié de l'ECAC Basket ou parent du licencié

demande le remboursement des frais de déplacement pour la saison 2014/2015

déclare renoncer au remboursement des frais de déplacement pour la saison 2014/2015 et les abandonner à l'association en tant que don.

A, le

Signature :